

Au Conseil général de

1029 Villars-Ste-Croix

N. réf. : 440 crédit PPA Cœur du Village.doc
1029 Villars-Ste-Croix, le 28 mai 2018

Préavis municipal no 11/2018
concernant une demande de crédit de CHF 210'000.00 pour l'aménagement des
infrastructures de la parcelle PPA « Cœur du Village »

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Préambule :

La Municipalité, dans le cadre de la mise en application de la législation en vigueur, sollicite l'accord de votre conseil pour l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 210'000.00 destiné à l'aménagement de la parcelle PPA « Cœur du Village ».

Situation actuelle :

Le préavis No 5/2018 concernant la prescription municipale relative à l'utilisation de la place de sports du PPA « Cœur du Village » et le préavis No 6/2018 concernant la convention relative au PPA « Cœur Village » ont été acceptés par le Conseil général en date du 24 mai 2018.

Utilisation future

Les parcelles 41 et 42 feront l'objet d'infrastructures destinées à des installations de sport et de jeux en tenant compte de la prescription et de la convention (objets des préavis Nos 5 et 6/2018).

Le plan, selon convention du 26 février 2018 et les exigences cantonales, est annexé au présent préavis.

Choix des entreprises

Nous avons fait des appels d'offre pour les travaux de génie civil et cinq entreprises ont répondu, il en est de même pour les entreprises de paysagiste et seules trois entreprises ont répondu.

Pour la fourniture et la pose de l'équipement du terrain multifonctionnel et de la clôture, nous nous sommes adressés à l'entreprise spécialisée en la matière, Silisport AG.

Coût :

Travaux de génie civil	Fr.	135'412.00
Paysagiste	Fr.	18'600.00
Fourniture d'équipements sportifs et clôtures	Fr.	31'104.00
Honoraires géomètre	Fr.	5'000.00
Honoraires architecte	Fr.	6'000.00
Divers et imprévus	Fr.	13'884.00

Total TTC **Fr. 210'000.00**

Au vu des exigences cantonales qui sont respectées, un soutien financier a été demandé au Canton.

Financement :

Cette dépense sera financée par la trésorerie courante.

Conclusions :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vouloir bien prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VILLARS-STE-CROIX

- Vu le préavis municipal no 11/2018 du 28 mai 2018
- Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

- D'accorder à la Municipalité un montant de CHF 210'000.00 concernant une demande de crédit pour l'aménagement des infrastructures de la parcelle PPA « Cœur du Village »
- De financer cette dépense par la trésorerie courante
- d'autoriser la Municipalité à prélever ce montant sur le fonds de réserve pour « équipements communautaires», No 9282.7 qui se monte au 1^{er} janvier 2018 à Fr. 996'000.00.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic : La Secrétaire :

Georges Cherix Vivette Pilloud



Annexe : ment.